

Offre de 100 \$ pour l'avantage Départ Intelli CIBC^{MC} et l'avantage du Programme Intelli CIBC pour étudiants

Modalités

Cette offre est régie par les lois canadiennes.

Aux fins de la présente Offre :

- « vous », « votre » et « vos » désignent tout Client admissible;
- « nous », « notre » et « nos » désignent la Banque Canadienne Impériale de Commerce; et
- « Modalités » s'entend des présentes modalités qui régissent cette Offre.

1. Offre

L'Offre de 100 \$ pour l'avantage Départ Intelli CIBC et l'avantage du Programme Intelli CIBC pour étudiants (l'**Offre**) commence le 17 octobre 2023 à 0 h 01 min (HE). L'Offre consiste en une prime en argent de 100 \$ (la « **Prime en argent** ») pour l'ouverture et l'utilisation d'un nouveau Compte Intelli CIBC assorti de l'avantage Départ Intelli CIBC^{MC} ou des avantages du Programme Intelli CIBC pour étudiants (le « **Compte** »). L'Offre est présentée par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « **Banque CIBC** »).

2. Admissibilité

L'Offre s'adresse uniquement aux résidents du Canada et aux étudiants étrangers qui répondent aux critères d'admissibilité du Compte et qui, de 2021 au moment de l'ouverture du Compte, ne détiennent pas ou n'ont pas détenu de compte chèques CIBC à titre de titulaire unique ou de cotitulaire de compte, selon ce que détermine la Banque CIBC, à sa seule discrétion. Les employés actuels ou retraités de la Banque CIBC ne sont pas admissibles à l'Offre. La ou les personnes qui satisfont aux exigences d'admissibilité qui précèdent et qui respectent les présentes modalités, tel qu'il est déterminé par la Banque CIBC à sa seule discrétion, peuvent être désignées comme un ou des « Clients admissibles ». Dans le cas des comptes conjoints, tous les titulaires de compte doivent être des Clients admissibles au moment d'ouvrir le compte. Cette Offre peut être jumelée au Programme recommandez-nous à un ami pour les étudiants CIBC. À moins d'avis contraire, la présente Offre ne peut être combinée à aucun autre rabais, offre ou prime liés à un compte chèques.

3. Exigences de l'Offre

Pour être admissible à une Prime en argent de 100 \$, vous devez faire ce qui suit :

Étape 1 : Ouvrir un Compte.

Pour les Comptes ouverts à distance et, au besoin, vous devez terminer l'ouverture de votre Compte à un centre bancaire CIBC.

Étape 2 : Dans les deux (2) mois suivant le mois où vous ouvrez le Compte, effectuez cinq (5) achats admissibles réglés au moyen de Visa* Débit au cours d'un mois civil :

Par exemple, si vous ouvrez votre compte à tout moment lors du mois civil de novembre 2023, vous aurez jusqu'au 31 janvier 2024 pour effectuer cette étape. Dans cet exemple, vous devez effectuer au moins cinq (5) **achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit** dans l'un ou l'autre des mois civils suivants : novembre 2023, décembre 2023 ou janvier 2024.

Nous nous réservons le droit de déterminer si une opération est considérée comme un **achat admissible réglé au moyen de Visa Débit**. Vos **achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit** doivent être portés à votre Compte lié à votre Carte de débit Avantage CIBC au cours du même mois civil. Les délais de traitement du marchand, notamment pour l'expédition, pourraient repousser la date à laquelle vos achats sont portés à votre compte.

Achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit: Les achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit comprennent les achats réglés au moyen de votre Carte de débit Avantage^{MD} CIBC dans votre Compte en ligne, dans des applications, par téléphone ou par la poste auprès des détaillants participants qui acceptent les opérations

Offre de 100 \$ pour l'avantage Départ Intelli CIBCMC et l'avantage du Programme Intelli CIBC pour étudiants

Visa Débit ainsi que dans des magasins aux États-Unis et ailleurs dans le monde où la carte Visa est acceptée. Par exemple, un achat réglé au moyen de Visa Débit peut comprendre l'achat en ligne de services de diffusion en continu avec une carte de débit comme mode de paiement. Les achats effectués à un point de vente au Canada et les « opérations assimilées à une opération en espèces » ne sont pas considérés comme des achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit. Une « opération assimilée à une opération en espèces » désigne une opération comprenant l'achat d'articles qui peuvent être directement convertis en espèces. Par exemple, il peut s'agir de jetons de jeu ou de pari, de mandats, de paiements par câble et de chèques de voyage. Nous nous réservons le droit de déterminer si un achat réglé au moyen de Visa Débit est considéré comme admissible. La date d'achat sera déterminée en fonction de la date à laquelle l'opération sera portée à votre Compte. Pour en savoir plus, vérifiez auprès d'un représentant, Services bancaires CIBC que les opérations réglées au moyen de Visa Débit sont bien admissibles à l'Offre.

4. Limites de l'Offre

Limite d'une (1) Prime en argent de 100 \$ par Compte par Client admissible. Si nous découvrons qu'une personne a tenté d'utiliser plus d'un nom, d'une identité et/ou d'un autre renseignement dans le but de contourner ces limites, cette personne pourrait être exclue de l'Offre (tel que nous le déterminons, à notre seule discrétion).

5. Exécution et conditions de l'Offre

Si vous êtes admissible à la Prime en argent, elle sera directement portée au crédit du Compte dans les sept (7) mois suivant le mois au cours duquel vous avez ouvert votre Compte.

Si plusieurs Comptes sont ouverts le même jour, la Banque CIBC se réserve le droit, à son entière discrétion, de porter la Prime en argent au crédit de l'un ou l'autre des Comptes. Aucun remplacement de Prime en argent ne sera autorisé.

Si vous ne recevez pas la Prime en argent, vous disposez de neuf (9) mois à compter de l'ouverture du Compte pour nous en informer. Si vous ne nous en informez pas d'ici là, vous serez réputé avoir renoncé à votre droit à la Prime en argent et ne pas être admissible à l'Offre.

Le Compte doit demeurer ouvert et actif, ne pas être converti et être en règle pendant au moins un (1) an à compter du mois de l'ouverture du Compte. Si vous ne respectez pas l'une de ces conditions, nous nous réservons le droit de révoquer votre admissibilité à recevoir la Prime en argent ou, si elle vous a été versée, de retirer de votre Compte ou de l'un de vos comptes auprès de la Banque CIBC la valeur de la Prime en argent, même si ce retrait entraîne un découvert.

6. Modalités générales

L'Offre est assujettie à toutes les lois fédérales et provinciales ainsi qu'aux règlements municipaux applicables. Les décisions que nous prenons relativement à tous les aspects de l'Offre sont définitives et s'appliquent à l'ensemble des clients, sans droit d'appel, notamment toute décision relative à l'admissibilité d'une personne. En participant à l'Offre, vous acceptez d'être lié juridiquement par les présentes Modalités.

Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre l'Offre, ou de modifier les présentes Modalités en tout temps, pour quelque raison que ce soit, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de disqualifier toute personne si nous constatons ou croyons (selon une preuve ou un autre renseignement qui nous a été transmis ou que nous avons découvert autrement) que cette personne trafique le processus, l'équité, l'intégrité ou le fonctionnement de l'Offre ou en abuse. Veuillez consulter régulièrement le site cibc.com/francais pour vérifier si les présentes Modalités ont été modifiées. Sous réserve des modifications, les modalités applicables aux produits et services existants demeurent pleinement en vigueur.

En participant à l'Offre, chaque participant, incluant les Clients admissibles, convient expressément que nous, nos mandataires et/ou nos représentants pouvons conserver, communiquer, utiliser et divulguer les renseignements personnels soumis dans le but de participer à l'Offre aux fins de l'administration de celle-ci et conformément aux modalités de l'Entente relative à la tenue d'un compte personnel de la Banque CIBC et à la Politique de la Banque CIBC sur la protection des renseignements personnels (accessible au www.cibc.com/fr/privacy-security/privacy-policy.html). Les clients peuvent se désabonner des courriels de marketing connexes en sélectionnant le lien de désabonnement dans le courriel.

En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre, d'une part, les présentes Modalités et, d'autre part, des communications ou d'autres déclarations figurant dans tout document lié à l'Offre, notamment la publicité à la

Offre de 100 \$ pour l'avantage Départ Intelli CIBCMC et l'avantage du Programme Intelli CIBC pour étudiants

télévision, imprimée ou en ligne, les présentes Modalités prévaudront, s'appliqueront et auront priorité, dans toute la mesure où la loi le permet. En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre les versions française et anglaise des présentes Modalités, la version anglaise prévaudra, s'appliquera et aura priorité, dans toute la mesure où la loi le permet.

^{*} Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.